

# Réussir l'installation de votre bassin de rétention : étapes clés

---

## Démarches administratives

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour connaître les contraintes de gestion des eaux pluviales et les coefficients d'imperméabilisation imposés.
- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) en mairie si le volume du bassin ou les travaux d'excavation modifient l'aspect extérieur du terrain ou dépassent les seuils réglementaires.

## Études préalables et dimensionnement

- Réaliser une étude de sol (type G2) par un géotechnicien pour vérifier la perméabilité du terrain et déterminer la profondeur d'installation sécurisée.
- Dimensionner le volume du bassin en fonction de la surface de toiture collectée et des données pluviométriques locales (période de retour de 10 ou 20 ans).

## Conception et installation technique

- Installer un système de prétraitement (dégrilleur ou filtre à feuilles) en amont pour éviter l'envasement.
- Prévoir un dispositif de régulation de débit (orifice calibré) en sortie pour ne pas saturer le réseau d'eaux pluviales communal.
- Installer un trop-plein (exutoire de secours) pour gérer les événements pluvieux exceptionnels et éviter les inondations.
- Vérifier la résistance mécanique du bassin pour supporter le poids des terres et le passage éventuel de véhicules légers.

## Sécurité et implantation

- Respecter une distance minimale de sécurité de 3 mètres par rapport aux fondations de la maison et aux limites de propriété séparatives.

## Maintenance et entretien

- Inscrire l'entretien annuel dans votre calendrier : vérification du filtre, nettoyage des sédiments au fond du bassin et contrôle du bon fonctionnement du régulateur de débit.